



Vœu du Conseil général du Finistère - Taxe Borloo -

Quimper, lundi 2 février 2009

Dans le cadre du « Grenelle de l'environnement », est proposée l'instauration d'une taxe kilométrique sur le transport de marchandises, s'élevant de 0,025€ à 0,20€/km/essieu. Cette taxe s'appliquerait sur tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes utilisant en particulier les voies express, routes nationales et départementales.

Contraints, pour des motifs géographiques, de parcourir un plus grand nombre de kilomètres pour atteindre le cœur des marchés européens, les acteurs économiques finistériens seraient fortement pénalisés par cette taxation.

Les Conseillers généraux du Finistère partagent la nécessité de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre.

Pour autant, les élus départementaux ne peuvent concevoir qu'une éco-taxe nationale puisse pénaliser lourdement l'économie finistérienne dans un contexte concurrentiel de plus en plus exigeant pour nos territoires.

Or, l'incidence financière de l'éco-taxe serait, dans la philosophie actuelle du dispositif, beaucoup plus lourde pour la Bretagne que dans les autres Régions : le coût du transport de produits bretons augmenterait de 12%.

Alors qu'elle apporte 4% du PIB national, l'économie bretonne paierait 12% de l'éco-taxe.

L'application de la taxe, telle que présentée jusqu'à présent, risque ainsi de se faire au détriment de la compétitivité de nos territoires et de fragiliser plus encore l'économie finistérienne. La mise en œuvre d'une mesure fiscale qui pourrait être innovante risque alors d'être fortement génératrice de nouvelles inégalités entre entreprises et territoires.

C'est pourquoi les Conseillers généraux s'associent ainsi aux 150 000 entreprises bretonnes et 900 000 actifs qui, mercredi, demanderont au Gouvernement de prendre en compte la particularité bretonne dans l'application de cette taxe.

Unaniment, ils expriment le souhait de voir s'instaurer un système préservant véritablement l'égalité des chances pour tous les territoires.

**Vœu prononcé à l'unanimité des Conseillers généraux du Finistère,
réunis en Commission Permanente ce lundi 2 février 2009**